

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1875

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1171 de M. Jumel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, après le mot :

« peut »

insérer le mot :

« être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement est rédactionnel. Cependant, nous souhaitons appuyer l'amendement 1171, qui vise à encadrer la rémunération du médiateur national de l'énergie.

De plus, ce sous-amendement est également pour nous l'opportunité de réitérer notre opposition à cette contre-réforme des retraites.

Cette réforme a pour unique but de faire des économies sur le dos des futurs pensionnés. Le calcul sur l'ensemble de la carrière va fortement pénaliser les carrières hachées. Ainsi, les plus précaires durant la carrière seront les plus précaires à la retraite. La loi organique impose une « règle d'or »

pour ne pas dire d'austérité budgétaire. Mais comment ce gouvernement peut-il prétendre faire des leçons sur les finances alors qu'on ne sait toujours pas comment va être financé ce système de retraite. En effet, la conférence de financement est un échec. Le gouvernement a réussi à mécontenter les syndicats de salariés et « en même temps » les organisations patronales. Le MEDEF n'y croit pas, la CGT s'en va et la CFE-CGC prévoit de faire une contre conférence. Il est indispensable que le gouvernement retire ce projet de loi.